



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2021/458

Le Directeur

OBJET : Délégation de signature à Madame Alice GUYONNET, Directrice des Ressources Humaines par intérim

Le Directeur,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016 ;

VU la nomination de Madame Alice GUYONNET, Directrice des Ressources Humaines par intérim ;

VU l'organigramme de l'établissement ;

DECIDE :

Article 1

La présidence du Comité Technique d'Etablissement du lundi 15 février 2021, ayant pour ordre du jour unique la validation du plan de formation 2021, sera assurée par Madame Alice GUYONNET, Directrice des Ressources Humaines par intérim

Signature du
mandataire

Article 2

Alice GUYONNET

La présente décision sera effective le 15 février 2021.

Fait à BONNEVAL,
le 5 février 2021

Philippe VILLENEUVE

Directeur



Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- DD28
- Madame Alice GUYONNET
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)

Direction